

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLES**

Nombre de membres du Comité

En exercice : 14

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Absents excusés : 3

Qui ont pris part

à la délibération : 11

SEANCE du 01 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le 01 du mois de juillet, le Comité de la Caisse des Ecoles de la ville de SAINT MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle du Foyer des Anciens, sous la présidence de Colette DEMIERRE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : M. Gilles VINCENT - Mme Colette DEMIERRE - Mme Séverine MATHIVET - Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOARD - Mme Marjorie ASNARD - Mme Angélique RASTOUIL - M. Philippe DEZERAUD - Mme Agnès JAOUEN - Mme Christelle ROBINET- Mme Bénédicte ZAFRA - M. Hubert GUY-COQUILLE.

Absents excusés : Mme MOUNIE Inspectrice de l'Education Nationale - Mme Sylvie MOULINIER - Mme Aurélia TROIA

7 - BUDGET PRIMITIF 2020

Il est présenté à Mesdames et Messieurs les membres du Comité de la Caisse des Ecoles le projet de budget pour l'exercice 2020 et qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP2020	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	3 122,04 €
011	Charges à caractère général	26 172,04 €			
6067	Fournitures scolaires	18 500,00 €	70	Produits des services et ventes diverses	1 000,00 €
6068	Autres matériels et fournitures	3 700,00 €	7085	Cotisations et souscription	1 000,00 €
6063	Petits équipements	3 622,04 €			
6182	Documentation Gnle et Technique	350,00 €	74	Dotations	23 350,00 €
624	Transport	- €	7474	Participation des communes du GFP	23 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 300,00 €	77	Produits exceptionnels	- €
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	- €	7713	Libéralités reçues	- €
656	Bourses et prix	1 300,00 €	7718	Divers	- €
67	Charges exceptionnelles	- €			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- €			
TOTAL DEPENSES		27 472,04 €	TOTAL RECETTES		27 472,04 €

Après avoir donné toutes précisions, l'assemblée est invitée à se prononcer.

Le Comité de la Caisse des Ecoles après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'UNANIMITE d'adopter le présent budget 2020, chapitre par chapitre.

Pour extrait conforme, le 02 juillet 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300936-20200701-2020-07-01D07a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 03/07/2020

Gilles VINCENT, Président

Signé :
Le Président,
Gilles VINCENT